

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020**

**Présents** : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, GUIGNARD Sandra, CHATEVAIRE Bernadette, BARBOT Eric, BAUDOUIN Jacques, PREAU Jean, MARCHAND Ludovic, BONNAUD Brigitte, VALENTIN Fanny, VENDE Lydie formant la majorité des membres en exercices.

**Absents** : RIDEREAU Philippe, LEFEUVRE Willy  
Madame CHATEVAIRE Bernadette a été élue secrétaire

Le conseil municipal valide le précédent compte rendu de réunion.

**1) RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

de solliciter l'adhésion de la commune XANTON-CHASSENON au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;

d'autoriser Monsieur le Maire de XANTON-CHASSENON à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;  
de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**2) COMMISSION DE CONTROLE POUR LES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 26 octobre dernier, le conseil municipal avait désigné les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission de contrôle :

Monsieur DELAHAYE Philippe, conseiller municipal

Monsieur MAUPETIT Didier, en qualité de délégué de l'administration

Monsieur VENDE Yannick, en qualité de président du tribunal de grande Instance.

Or, aucun conseil municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est le maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature ou de compétence.

Il y a donc lieu de désigner un autre conseiller municipal remplissant les conditions pour remplacer monsieur DELAHAYE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour siéger à la commission de contrôle :

Monsieur BAUDOUIN Jacques, conseiller municipal

Monsieur MAUPETIT Didier, en qualité de délégué de l'administration

Monsieur VENDE Yannick, en qualité de président du tribunal de grande Instance.

**3) PROJET TUTEURE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission environnement souhaite réaliser l'inventaire de la faune et de la flore à XANTON-CHASSENON. L'un de membre est élève en BTS au lycée nature.

Le lycée nature est donc intéressé pour réaliser gratuitement cet inventaire. Ce travail permettrait aux élèves de réaliser un projet de génie écologique envisagé (module M53 du référentiel de formation).

Les limites de l'étude sont d'abord celles du secteur prioritaire au nord du bourg ainsi que l'ensemble de la vallée soit du moulin de la Roche à Guissais. Les élèves se déplaceront par groupe de 4 à 5 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**4) ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis de SES DE CHAMBOURG SUR INDRE d'un montant de 1099.42€ pour l'achat de panneaux de signalisation et de N° de rue. De nombreux panneaux sont endommagés, il y a donc lieu de les remplacer pour la sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise SES d'un montant de 1099.42€ TTC. Cette

somme sera inscrite au compte 60633.

Monsieur le Maire propose d'inverser les stops à Darlais pour limiter la vitesse. Une autre commande se fait auprès de SES.

#### **5) LEVE TOPOGRAPHIQUE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis du cabinet « aménagement ingénierie VRD » de Fontenay le comte pour un levé topographique relatif à la poursuite du cheminement à Chassenon bourg de la rue du chêne vert au 107, rte de Parthenay.

Le devis s'élève à 1210€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis du cabinet « aménagement ingénierie VRD » de Fontenay le Comte pour un montant de 1210€ TTC. Cette somme sera inscrite au compte 2315 du budget primitif 2020.

#### **6) CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE**

Monsieur le maire propose de créer une régie d'avance auprès des services du trésor assignataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour faire de petits achats et ne pas être obligé d'ouvrir de compte chez certains fournisseurs.

Monsieur le Maire propose que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur soit fixé à 1000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à créer une régie d'avance communale en application de l'article L 2122-22. Il est autorisé à signer tous les arrêtés liés à cette création.

#### **7) VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits l'un pour payer les intérêts courus non échus de l'assainissement pour 2019, l'autre pour le compte fournitures scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les virements de crédits suivants :

Cpte 6688 : + 1664, 07€

Cpte 60632 : - 1664.07€

Cpte 6067 : +800€

Cpte 6714 : - 800€

#### **8) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATELIER THEATRE DE LA LORGNETTE**

La compagnie Atelier théâtre de la Lorgnette développe un projet artistique théâtral d'éducation populaire sur le territoire de Fontenay le Comte et au-delà.

Elle propose d'ouvrir sur la commune de Xanton-Chassenon deux ateliers de pratique artistique théâtrale : l'un pour les enfants de 8 à 11 ans, l'autre pour les adolescents de 12 à 16 ans. Le coût de la participation à ces ateliers est modéré par le quotient familial afin qu'ils soient ouverts au plus grand nombre. La compagnie s'engage à organiser chaque année scolaire la représentation d'un spectacle dans la salle des fêtes Robert Moreau. En contrepartie, la commune met à disposition de l'association une salle de 64m<sup>2</sup> environ sise en sous-sol de la salle des fêtes afin de recevoir les ateliers de la compagnie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de mettre la salle sise en sous-sol de la salle des fêtes, à disposition de la compagnie « Atelier Théâtre de la lorgnette » selon les modalités fixées à la convention en contrepartie d'ateliers de pratique artistique théâtrale pour les enfants et adolescents de Xanton-Chassenon et d'une représentation.

#### **9) FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du département relatif au fonds d'aide aux jeunes. Ce fonds a pour vocation d'encourager et de responsabiliser les jeunes de 16 à 25 ans en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer à l'engagement en faveur des jeunes Vendéens.

#### **10) FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du conseil départemental relatif au fonds de solidarité pour le logement. Il permet d'aider et d'accompagner les familles et les personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement.

Le conseil départemental sollicite la commune pour contribuer au budget du FSL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer au financement du FSL pour 2021.

#### **11) DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions arrivées en mairie :

UDAF de la ROCHE SUR YON

Accueil partage et solidarité de ST HILAIRE DES LOGES

Pompiers humanitaires

La banque alimentaire de Vendée

Le tennis club Vendée Sèvre Autise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer des subventions aux associations suivantes : accueil partage

solidarité 400€, les pompiers humanitaires 50€, la banque alimentaire de Vendée 100€ et le tennis club Vendée Sèvre Autise 195€ (15€ x 13 enfants). Ces sommes seront inscrites au compte 6574 du budget primitif 2021.

#### **12) TRANSPORT DES ENFANTS A LA SALLE OMNISPORTS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des devis pour le transport des enfants du groupe scolaire « Jacques BREL » à la salle omnisports de ST Hilaire des Loges à partir de janvier 2021.

Les devis s'élevaient à :

SOVETOURS de FONTENAY LE COMTE : 70€ TTC la séance

SOULARD de FONTENAY LE COMTE : 61€ TTC la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de SOULARD de Fontenay le Comte d'un montant de 61€ TTC par séance. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

#### **13) REMPLACEMENT DES DALLES DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise NEAU de XANTON-CHASSENON pour la fourniture de dalles demi-rondes soit 42ml. Le devis s'élève à 2208€ TTC.

Les dalles existantes sont percées. Il y a donc lieu de les remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise NEAU d'un montant de 2208€ TTC. Il autorise monsieur le maire à le signer. Cette somme sera inscrite au compte 615221 du budget primitif.

#### **14) BON D'ACHAT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs années il attribue en fin d'année un bon d'achat au personnel communal titulaire, stagiaire, contractuel à temps plein ou partiel pour le remercier pour son implication.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal fixe le montant par agent pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant du bon d'achat par agent titulaire, contractuel à temps complet ou partiel à 100€ pour 2020 et ceci pour le remercier pour son implication tout au long de l'année.

#### **15) TARIFS 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier certains tarifs pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal fixe les tarifs communaux pour 2021 comme suit :

##### **Cours de Yoga**

6€ la séance

##### **Atelier culinaire**

20€ la séance

##### **Cantine**

Enfant : 2.90€

Personnel : 3.90€

Enseignant et stagiaires : 5,60€

##### **Garderie**

Matin : 1,50€

Soir (goûter compris) : 1,90€

Gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant

Application d'une majoration de 2€ par quart d'heure de retard des parents le soir après 19h. Tout quart d'heure commencé sera dû et facturé.

##### **Gîtes des ouchettes**

Du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août : 320€ par semaine (électricité comprise)

Au mois : 300€ l'électricité fera l'objet d'une facturation à part (0.15€ du kwa)

A la semaine du 1<sup>er</sup> au 15 septembre : 200€ (électricité non comprise)

A la semaine à compter du 16 septembre : 150€ (Electricité non comprise)

Au week-end du 16 septembre au 30 juin (2 nuits) 90€ l'électricité comprise.

Toute nuitée supplémentaire sera facturée 25€

Caution demandée

Pour un mois de location : 2 mois de loyer

Pour une semaine de location : 2 semaines de location

Pour un week-end : 150€

##### **Concessions cimetièrre**

Les concessions cinquantenaires à 180€ (1mx 2,50m)

### **Columbarium**

30 ans .....800€  
50 ans..... 1000€  
Frais d'ouverture et de fermeture .....25€  
Jardin du souvenir.....50€

### **Photocopies noir et blanc**

A4 : 0.15€  
A3 : 0.30€  
0,05€ A4 et A3 si le papier a été apporté (uniquement pour les associations).

### **Photocopies couleurs**

Particuliers et associations (papier non fourni)  
A4 : 0,30€  
A3 : 0,60€

Pour associations uniquement (papier fourni)

A4 : 0,15€  
A3 : 0,30€

### **Pompe communale**

Particuliers : 30€ par an  
Agriculteurs : 2€ l'hectare

### **Salle des fêtes**

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2021</b>
<b>Particuliers</b>		
Location du Vendredi midi au lundi matin	230,00	280,00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	200,00	250,00
Location du samedi matin au dimanche midi	180,00	220,00
Location du samedi matin au lundi matin	200,00	250,00
Vin d'honneur	35,00	45,00
Cuisine	65,00	105,00
Cuisine + lave-vaisselle	110,00	160,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Assemblées générales diverses	150,00	190,00
Petite salle	60,00	100,00
<b>Associations</b>		
Location du Vendredi midi au lundi matin	180,00	360,00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	160,00	320,00
Location du samedi matin au dimanche midi	140,00	280,00
Location du samedi matin au lundi matin	160,00	320,00
Petite salle (lundi-mercredi et jeudi uniquement)	50,00	100,00
Cuisine	65,00	105,00
Cuisine + lave-vaisselle	110,00	160,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Loto		250,00

Des arrhes de 100€ seront demandées aux particuliers « commune » et « hors commune » ainsi qu'aux associations hors commune, ils seront déduits de la facture finale,

Un chèque de caution de 300€ sera demandé à la remise des clés

L'électricité fera l'objet d'une facturation en plus

La vaisselle non restituée ou cassée sera facturée au prix d'achat

**La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 21 décembre 2020 à 19H.**

**Le prochain conseil de communauté aura lieu à XANTON-CHASSENON le 15 décembre 2020 à 18H30.**

